

Etude de M^e LANVIN, Notaire à Roubaix.
ROUBAIX, près le cabaret de Ma-Campagne, sur l'ancien cimetière,
30 marchés de beaux et gros
ORMES ET QUELQUES PEUPLIERS
A VENDRE A LONG CRÉDIT.
 Le lundi 8 octobre 1860, à deux heures après midi, Me. Lanvin, notaire à Roubaix, procédera à ladite vente.
 L'assemblée sur les lieux.
 Me. Lanvin est chargé de cette vente et des conditions. 2136

Etudes de M^{es} DELEPOULLE et DELAHAYE, Notaires à Tourcoing.
TOURCOING, AU PONT-DE-NEUVILLE, et Neuville-en-Ferrain, près le Moulin-Vert, sur des vergers dépendant de l'occupation de M. Parent-Dessauvage, le long de la route de Tourcoing à Courtrai et du pavé de Neuville,
123 très beaux bois-blancs
2 CHÊNES MAGNIFIQUES
PEUPLIERS ET ORMES
A VENDRE A LONG CRÉDIT.
 Lundi 8 octobre, 10 heures du matin, ledit Me. Delepouille procédera à l'adjudication, au plus offrant, desdits bois, dont le transport est des plus faciles.
 L'assemblée à la ferme de M. Parent-Dessauvage.
 Ledit Me. Delahaye est chargé de la recette de cette vente. 2137

Etude de Me. DELAHAYE, notaire à Tourcoing
 Le mardi 2 octobre 1860, à 3 h. de relevée, ledit notaire Delahaye procédera, en l'hôtel de la mairie de Tourcoing, salle des justices de paix, à la vente, en une seule adjudication qui sera définitive, et à l'extinction des feux, de :
93 ares 86 centiares de
LABOUR
 propres à recevoir toutes espèces de constructions, situés à Tourcoing, à front de la route conduisant de cette ville à Roubaix, et appartenant aux hospices civils de ladite ville de Tourcoing.
 Ce bien est occupé par M. Bonaventure Destailleur, cultivateur à Tourcoing, au fermage annuel de 205 f., les impôts et une demi-année de pot-de-vin, payés, suivant bail résiliable à toute époque, à la volonté de l'acquéreur.
 La vente a lieu en vertu de l'autorisation donnée par M. le préfet du département du Nord, le 31 août 1860, sur la mise à prix de 3,500 fr. les 8 ares 86 centiares.
 Par sa proximité de Roubaix et de Tourcoing, et notamment de la gare du chemin de fer de cette dernière ville, cette propriété est propre à l'établissement de toutes espèces de constructions industrielles. 2138

Etude de M^e CATTEAU, Notaire à Lannoy.
COMMUNE DE LYS-LEZ-LANNOY.
BELLE MAISON
 propre à usage de rentier,
 bâtie en briques et couverte en pannes, AVEC PUIITS, COUR ET JARDIN
 sur 31 ares 1 centiare de fonds et terrain,
 Le tout occupé par M^{lle} Agache,
A VENDRE
 Pour en jouir de suite.
 Le jeudi 4 octobre 1860, quatre heures précises de relevée, M^e Catteau, notaire à Lannoy, procédera en son étude à la vente publique aux enchères dudit bien.
 M^e Catteau est chargé de cette vente et des conditions. (2127)

Etudes de M^e COTTIGNY, Notaire à Roubaix, et de M^e CATTEAU, Notaire à Lannoy.
Commune de Croix,
 Dans le bois du château de Fontaine, propriété de M. Brame.
GRANDE QUANTITÉ
DE
BOIS TAILLIS
 PROPRES A FAIRE GAULES.
 A VENDRE PAR PORTIONS.
 L'an 1860, le mardi 2 octobre, onze heures précises du matin, M^e COTTIGNY, Notaire à Roubaix, adjudgera publiquement les bois ci-dessus, en la manière accoutumée.
 Il sera accordé crédit aux acheteurs qui fourniront bonne caution.
 L'assemblée dans le bois.
 Lesdits M^{es} COTTIGNY et CATTEAU sont conjointement chargés de cette vente; ce dernier en fera la recette. (2118)

Etude de M^e CATTEAU, Notaire à Lannoy.
CHÉRENG, hameau du Pont-à-Trassin, à front de la route de Lille à Tournai,
TOUTE UNE FERME
avec un très bel avolement
et 7 hectares 44 arcs 24 centiares
DE TERRE A LABOUR
 Le tout occupé par les sieurs et demoiselles Ducatillon, qui en sont propriétaires,
A CÉDER
POUR EN JOUIR DE SUITE.
 avec un bail de 18 ans.
 Le jeudi 18 octobre, trois heures après midi, Me. Catteau procédera, en son étude, à la location et à la cession de ladite ferme. 2138

Etude de M^e CATTEAU, Notaire à Lannoy.
 Le jeudi 27 septembre 1860, à quatre heures précises, Me. Catteau, notaire à Lannoy, procédera en son étude à l'adjudication publique aux enchères, du bien dont suit la désignation :
 Un hectare 33 ares 31 centiares de terre à labour, situés à Toufflers, et occupés par Germain Lehembre.
 Ce bien sera adjugé définitivement en une ou quatre parties, savoir :
 La première partie contenant 56 ares 20 centiares, sur la mise à prix de 4,250 fr.
 La deuxième partie de même contenance, sur celle de 4,250 fr.
 La troisième contenant 10 ares 40 centiares, sur celle de 950 fr.
 Et la quatrième contenant aussi 10 ares 40 centiares, sur celle de 950 fr.
 Me. Catteau, dépositaire des plan et titres de propriété, est chargé de cette vente et des conditions.
 N^{OSA}. Ou pourra traiter sur ces mises à prix avant l'adjudication. (2129)

Etudes de M^e FORGE, Notaire à Dottignies, et de M^e BUYSSENS, Notaire à Gullegem.
Vente publique d'une ferme à Herseaux.
 Le mercredi 26 septembre 1860, à 2 heures de relevée, chez Narcisse Lebrun, au Château-d'Or, à Herseaux, les notaires FORGE, à Dottignies, et BUYSSENS, à Gullegem, adjudgeront préparatoirement
 UNE
'BELLE FERME
 D'ORIGINE PATRIMONIALE
 De la contenance de 5 hectares 55 ares 50 centiares, en fonds, verger et terre labourable, située à Herseaux, au Long-Bout, le long du pavé de Dottignies à Roubaix, occupée par la veuve Renard, à 600 francs l'an, outre les impositions, avec droit jusqu'au 25 décembre 1862.
 1/2 % prime de mise-à-prix. (2128)

Etude de M^e DUCROQ, notaire.
 Lundi 24 septembre, à midi, à FLERS, au Recueil et dans les bois du château de Fontaine, M^e REUFLET, notaire à Asegh, vendra
150 MARCHÉS
 De très-gros Peupliers, Bois-Blancs, Frênes, Ormes, Platanes, Sycomores, Hêtres et Chênes. — Réunion au Recueil.
 M^e Ducroq fera la recette. (2111)
 Lundi 1^{er} octobre, à midi, à ANNAPPES, le long du pavé de Lille à Lannoy, sur l'occupation Dubar, ledit M^e REUFLET vendra
200 ORMES
 Peupliers et Bois-Blancs.
 M^e Ducroq fera la recette. (2112)

HOSPICE CIVIL
 Et Bureau de Bienfaisance de Roubaix.
5 HECTARES 27 ARES
26 Centiares
DE LABOUR
 Situés à Roubaix.
ET 88 ARES 60 CENTIARES
 A Néchin (Belgique)
A LOUER
 Pour neuf ans commençant au 1^{er} octobre 1860, pour les terres de l'hospice, et au 1^{er} octobre 1861 pour celles du Bureau de Bienfaisance.
 Le jeudi 27 septembre 1860, deux heures de relevée, M^e Cottigny, notaire à Roubaix, procédera à cette location dans l'une des salles de la Mairie de cette ville. (2119)

Compagnie Coloniale

ETABLISSEMENT MODÈLE POUR LA FABRICATION SPÉCIALE
DES
CHOCOLATS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

ENTREPOT GÉNÉRAL A PARIS
(CI-DEVANT (Pl. des Victoires, 2) Rue de Rivoli, 132 (ENTRE LES RUES de Roule et des Bourdonnais)

La mission de la C^e COLONIALE est de fabriquer du Bon Chocolat et d'en propager l'usage. La Compagnie ne fait pas du bon marché la question principale; elle veut, avant tout, livrer des produits irréprochables.
 Tous les CHOCOLATS de la COMPAGNIE COLONIALE sont composés, sans exception, de matières premières de choix; ils sont exempts de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.
 Contrairement à un abus qui existe dans le commerce, la C^e COLONIALE ne prodigue pas à ses Chocolats les qualifications de *surfins* et *d'extra-fins*; elle ne donne à ses produits que des dénominations sincèrement en rapport avec leurs qualités.
 Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme simplement *Bon Ordinaire*, est de beaucoup supérieur à la majeure partie de ceux que l'on vend journellement sous les dénominations les plus exagérées. Et quant à ceux de ses Chocolats qu'elle nomme *Chocolats Fins*, ils sont réellement d'une qualité tout à fait exceptionnelle.

CHOCOLAT DE SANTÉ		CHOCOLAT VANILLÉ		CHOCOLAT DE POCHE	
Le demi-kilog.		Le demi-kilog.		Et de Voyage	
BON ORDINAIRE.....	2 fr. 50 c.	BON ORDINAIRE.....	5 fr. 50 c.	La Boîte de 36 petites Tablettes	
FIN.....	5 "	FIN.....	3 "	SUPERFIN, la boîte.....	2 fr. 25 c.
SUPERFIN.....	5 50	SUPERFIN.....	4 "	EXTRA, la boîte.....	2 50
EXTRA.....	4 "	EXTRA.....	5 "	EXTRA-SUPÉRIEUR, la boîte, 3 "	

Dans toutes les Villes de France, chez les principaux Commerçants

Tous les Chocolats de la COMPAGNIE COLONIALE portent sur l'enveloppe les deux mots :
COMPAGNIE COLONIALE, ainsi que la signature VINET et C^e.

(2079-6196)

HORLOGERIE. -- BIJOUTERIE.

SPÉCIALITÉ DE MONTRES-CYLINDRES

MAISON V^e DEGRYSE

RUE DU VIEIL-ABREUVOIR, 4, ROUBAIX

Montre-cylindre argent, cuvette argent, 8 rubis, fr. 55.
 Montre-cylindre argent, cuvette métal, 8 rubis, fr. 52.
 Montre en or pour dames, 8 rubis, depuis fr. 70 jusqu'à 150.
 Montre en or pour hommes, 8 rubis, depuis fr. 75 jusqu'à 300.
 N. B. Toutes ces montres sont garanties pour deux ans.
 La Maison s'engage à remplacer, au choix de l'acheteur, les montres qui pourraient laisser quelque chose à désirer.
 Très-bel assortiment de CHAINES en OR et en ARGENT.
 On trouve au même établissement tous les articles qui concernent l'horlogerie et la bijouterie.
 On se charge de toutes les réparations. (2097)

MAISON MINET-BEAUCOURT

RUE DE PARIS, 44, LILLE.

300 PENDULES NOUVEAUX MODÈLES

DEPUIS 27 FRANCS.

OUVRAGES GARANTIS.

Ameublements complets en acajou, noyer, cerisier; Fauteuils et Canapés garnis, Lits en fer; Glaces nues et encadrées, de toutes dimensions.
 PRIX MODÉRÉS. (2094)

COFFRE-FORT GRUSON BREVETÉ (s. g. d. g.) 1860

garanti contre le VOL et l'INCENDIE.
73, rue Sainte-Catherine, Lille. 2005

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, à Rouen.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les font épaissir, les rendent souples et brillants et empêchent le blanchiment. GARANTIE. — Prix du flacon: 3 francs.
 Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt dans toutes les villes de France. — Se trouve à Roubaix, chez M. FAQUES, Coiffeur et Parfumeur, contour de l'église-St-Martin, N.° 6; et chez les Merciers et principaux Coiffeurs et Parfumeurs de la ville et du département. (769)

Le propriétaire-gérant, J. Reboux. Imp. J. Reboux, Roubaix

Le journa
 ABONNE
 Le Mo
 les artic
 l'Etat e
 agricole
 Art 1
 sous l'a
 anonym
 taux ou
 tries qu
 autorisa
 pour bu
 lioration
 Art. 2
 la socié
 1° De
 2° De
 social v
 à la soc
 payée p
 400,000
 L'eng
 cation
 du décr
 Les p
 par suit
 intérêt
 exclusiv
 l'Etat e
 boursée
 Art 3
 à-vis de
 tration
 nistrati
 On li
 « Qu
 sujet d
 semestr
 cesser l
 les circ
 ces con
 l'ordina
 lieu, su
 FEUIL
 UN
 (Suiv
 Je le
 scireme
 dre con
 scintille
 noncail
 favorab
 bords d
 à l'ermi
 le hame
 bane ou
 vieux p
 Une
 honneu
 page ét
 mière, l
 je pris
 grosse
 en épai
 trai en
 — M
 défaut,
 Mathieu
 parce q